

Vivez-vous une situation de violence familiale?

Si vous vivez une situation d'urgence, ou vous craignez pour votre vie, composez le 911 ou votre service de police locale.

Vous pouvez aussi contacter la Ligne d'aide aux victimes au 1 888 579-2888 ou au 416 314-2447 dans la Région du Grand Toronto. L'assistance est fournie en français et en anglais.

Autorisation pour une consultation avec un avocat

Les personnes qui vivent une situation de violence familiale et qui ont besoin d'une assistance immédiate peuvent obtenir une autorisation donnant droit à deux heures de consultation avec un avocat du secteur privé par l'entremise de certains refuges et des cliniques juridiques communautaires. Un service de conseil en matière d'immigration et de droits des réfugiés est aussi offert. Pour de plus amples renseignements, veuillez appeler Aide juridique Ontario au 1 800 668-8258.

Qu'est-ce la violence familiale?

La violence familiale et les mauvais traitements infligés aux femmes incluent le fait d'être frappées, poussées, giflées, insultées, rabaissées ainsi que de recevoir multiples appels téléphoniques ou visites à leur domicile du conjoint qui les maltraite. La violence familiale et les mauvais traitements infligés aux femmes peuvent aussi comprendre des menaces de violence contre elles, leurs enfants, d'autres membres de leur famille et leurs animaux domestiques. La violence familiale a de multiples formes. Elle peut être physique, sexuelle, financière, psychologique ou affective. Les mauvais traitements infligés par le partenaire ou l'époux peut appartenir à un ou plusieurs de ces genres de violence.

Services d'aide juridique

Aide juridique Ontario s'est engagée à aider les personnes qui vivent une situation de violence familiale ou de mauvais traitement ou en subissent les effets. Pour des renseignements sur l'assistance que peut fournir Aide juridique Ontario, appelez sans frais au 1 800 668-8258. Il est dans l'intérêt des personnes qui vivent une situation de violence familiale ou de mauvais traitement, ou qui en subissent les effets de nous en parler pour les raisons suivantes :

- Si vous êtes dans une situation où votre sécurité ou celle de vos enfants est menacée, nous ferons de notre mieux pour prendre les mesures nécessaires pour que vous soyez prise en charge rapidement.
- Les renseignements que vous nous donnerez sur les mauvais traitements qu'on vous inflige peuvent nous aider à mieux vous conseiller en matière juridique. Si vous nous en parlez ouvertement, nous pourrions mieux comprendre vos besoins juridiques. On ne vous posera pas beaucoup de questions personnelles sur les mauvais traitements eux-mêmes.
- Nous pourrions vous fournir des renseignements sur les services qui peuvent vous aider.

Votre décision de nous parler ou non des mauvais traitements que vous avez subis est personnelle. Nous désirons bien sûr que vous nous informiez de votre situation, mais rien ne vous y oblige. Même si vous décidez de ne pas nous en parler, nous déterminerons quand même votre admissibilité à l'aide juridique.

Remarque : Tous les renseignements fournis à Aide juridique Ontario sont confidentiels, à moins que vous nous donniez la permission d'en discuter avec une tierce personne comme un membre du personnel d'un refuge pour femmes victimes de violence familiale ou avec un autre avocat.

Available in English



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO